

## Procès-verbal du Comité Directeur de la Ligue Sport Adapté du Centre-Val de Loire

**Mercredi 13 décembre 2023 à 19h30**

**Maison des Sports (Salle Marcel CERDAN)  
1240 Rue de la Bergeresse  
45160 OLIVET**

**Présents :** Stéphane LAVERGNE (Président de la Ligue), Anne Marie CABOS (Trésorière), Arnaud HUILLERY (Vice-président), Jean Pierre KERGASTEL (Trésorier Adjoint), Gino ZITO (Secrétaire général)

**Invités :** Dany LE GALL, Maxime CAMUS (Directeur), Perrine PIGUET (CTF), Claire MASLANKA (CTF),

**Excusés :** Colette MACHARD/SEVESTRE (Vice-présidente déléguée), Charazed RENARD, Philippe COM (CTN)

Le Président de la Ligue Stéphane LAVERGNE ouvre la séance à 19h40

➤ **Approbation du comité directeur du 25 octobre 2023**

Le procès-verbal du Comité Directeur est approuvé à la majorité des membres présents.

➤ **Point financier et subventions reçues et à recevoir**

Anne Marie CABOS (Trésorière) nous fait part des derniers mouvements bancaires au 12 décembre 2023

-Compte Courant Crédit Agricole	40 290.81 €
-Livret A associatif	66 063.48€
-Compte sur Livret ouvert le 12/03/2022	25 109.36€
-Caisse	90.26€
-Parts sociales au crédit Agricole	100.00€
- Montant total au 13 décembre 2023	131 653.96 €

Il est effectué un point concernant les subventions par Anne Marie CABOS (Trésorière) et Maxime CAMUS (Directeur)

A cette date il reste à encaisser :

- Le Cap'asso Régional d'une somme de 13 500€ concernant les 3 postes
- 40% de la convention pluriannuelle du Conseil général 3453 € pour l'année 2023/2024. Cette convention a été signée la semaine 49.

- La somme de 291.44€ de la FFSA
- La somme correspondant à la constitution et l'approbation des demandes de subventions et dossiers ANS 2023 soit 16 dossiers à 15 € = 240€
- La somme correspondant à l'AFDAS (santé mentale)
- La somme correspondant à la facture du CPSF = 4000€
- La somme de 4800€ du Conseil Régional correspondant à La Coupe de France des Régions réalisée à Châteauroux. Le Bilan a été réalisé pour recevoir cette subvention.

Concernant le Sport Santé :

Il reste à recevoir les sommes suivantes correspondant aux prestations de septembre à décembre 2023

ESAT d'Artenay : 1166.88€

ESAT de L'APAJH 45 : 1248.48€

ESAT des Cents ARPENTS : 1188.00€

Stéphane LAVERGNE (Président de la Ligue), précise que le Budget Prévisionnel est en construction et sur la base de l'année 2023.

### ➤ Point sur le poste Ligue

Stéphane LAVERGNE (Président de la Ligue) et Maxime CAMUS ( Directeur) présentent la fiche de poste correspondant au poste de la Ligue et mis à disposition aux CDSA 37 et45.

Il est évoqué l'emploi du temps suivant :

Les lundis sur le poste de la Ligue (maison des sports d'Olivet)

Les mardis et mercredis au CDSA 45(maison des sports d'Olivet)

Les jeudis et vendredis au CDSA37 (mise à disposition d'un bureau à l'USEP 37).

Il est discuté des frais de déplacements entre les postes des CDSA. Les CDSA 45 et 37 prennent en charge les déplacements.

Il est évoqué la convention collective concernant les déplacements, le travail des samedis pour les compétitions. Il est conseillé de se rapprocher de Profession Sport Loiret pour avoir des éventuels éclaircissements.

- Par ailleurs pour les réunions ETR et de formations, il est conseillé d'avoir de la souplesse dans la planification

Concernant les participations au CODIR de la Ligue il est discuté d'une présence en Visio.

La demande de poste sera envoyée prochainement. La date des entretiens d'embauche est le 17 janvier 2024 pour une prise de poste au 5 février 2024.

Stéphane LAVERGNE (Président de la Ligue) préparera une convention de mise à disposition pour les CDSA 45 et 37

Un bilan sera fait en juin 2024 pour évaluer la continuité ou non de ce poste

### ➤ **AGO Mars 2024**

Stéphane LAVERGNE (Président de la Ligue) précise la date de L'assemblée Générale Ordinaire le mercredi 13 mars 2024 à 19h00 à la Maison des Sports d'Olivet. Dany LE GALL et Charazed RENARD feront acte de candidature et qu'elles soient licenciées à la ligue.

Il est discuté de différentes options et pistes afin de dynamiser cette réunion comme :

- Laisser la parole aux commissions ETR et ou des salariés avec une présentation, les objectifs, un bilan.
- Des vidéos de présentation par des sportifs
- L'évolution du PERF
- De donner la parole aux présidents de CDSA
- La formation, les championnats régionaux
- L'attribution des récompenses pendant la présentation des commissions.
- Valorisation d'un club ou d'un « sportif méritant » choisi par les commissions dans les 9 disciplines.

Il est évoqué soit des cartes cadeaux, tee shirt, pins.

Le principe de la formule repas « casse-croute » est maintenu.

### ➤ **Site internet**

Jean Pierre KERGASTEL (Trésorier Adjoint) et Stéphane LAVERGNE (Président de la Ligue), feront un point sur le site avant chaque CODIR.

Dans les discussions, il est apporté des modifications concernant entre autre :

- La mise en place de présentation de séjours sportifs les compte rendus de CODIR ou de bilan salariés
- Le calendrier 2024 les dates de formations
- Les infos de dernière minute, des vidéos
- La boutique JOMA en ligne avec paiement possible par IBAN

### ➤ **Point formation (clubs inclusifs)**

Maxime CAMUS (Directeur) nous présente ce thème

La pratique des activités physiques et sportives est un droit pour chacun, mais force est de constater que, si vous êtes en situation de handicap, le club sportif à côté de chez vous est rarement en mesure de vous accueillir.

**Club inclusif** est un programme créé par le Comité Paralympique et Sportif Français en lien avec la FFSA pour les clubs, qui souhaitent ouvrir leurs portes aux personnes en situation de handicap et qui veulent être accompagnés dans cette démarche.

D'ici la saison sportive 2024-2025, l'objectif est d'accompagner et de sensibiliser 3000 nouveaux clubs à travers ce projet inédit sur toute la France qui va constituer un héritage des Jeux Paralympiques de Paris 2024

**Club inclusif s'adresse aux :**

- **Clubs** qui souhaitent accueillir des personnes en situation de handicap.
- **Collectivités territoriales** qui souhaitent développer l'offre de pratiques parasportives sur leur territoire.
- **Pratiquants** qui souhaitent pouvoir choisir une activité adaptée à proximité de leurs lieux de vie.

**Le programme Club Inclusif permet de répondre à plusieurs objectifs.**

- **Sensibiliser** les clubs de sport qui n'accueillent pas encore de personnes en situation de handicap.
- **Lever les freins** liés aux préjugés d'accueil et d'encadrement d'un public en situation de handicap.
- **Rassurer** les pratiquants sur les capacités d'accueil et d'encadrement du club.
- **Créer** un réseau de clubs inclusifs.
- **Accélérer** la structuration des clubs et enrichir l'offre de pratiques sportives.

Au niveau de la Région Centre-Val de Loire 3 sessions ont été programmées en 2023 à :

- Beaugency 45
- Blois 41
- Chartres 28

10 à 12 clubs étaient présents pour ses 3 journées de sensibilisation

1<sup>ère</sup> journée théorique avec la mise en place d'une séance mixte de 1h30

Les 2 autres journées : présentation des personnes en situation de handicap par le sport adapté et le Handisport

L'accompagnement des clubs se fait sur 6 mois et concerne à 90% le Sport Adapté

### **Les prévisions**

Dans le Cher :

Une session portée par le Conseil Départemental est prévue le 19 mars 2024 pour une mixité du public et le 21 mars 2024 sur l'aspect théorique.

Dans l'Eure et Loir

Deux sessions :

- Nogent le Rotrou le 2 et 4 avril 2024
- Vernouillet le 5 et 7 novembre 2024

2 autres sessions vont être programmés sur les départements du Loiret et du Loir et Cher.

A ce jour il n'y a pas de vision dans le département de l'Indre et l'Indre et Loire.

### **Le financement**

2000€ pour la Ligue en rapport aux journées de sensibilisation

1000€ pour les CDSA pour l'accompagnement de 6 mois

Une facture est à préparer concernant les journées de sensibilisation dans le 45 et le 41.

Concernant la mise en place de l'Organisme de Formation (OF) de la Ligue.

La ligue AURA se désengage donc l'AQSA Module 1 prévue en février 2024, sera décalée en juin 2024.

### **Rappel :**

La Ligue est officiellement Organisme de Formation depuis le 23 octobre 2023.

Cette déclaration nous permet de proposer des formations.

Nous ciblons deux types de public sur nos formations :

- les bénévoles de clubs ayant un diplôme d'encadrement de leur fédération
- les éducateurs sportifs salariés

Pour que les éducateurs sportifs puissent faire prendre en charge la formation par leur employeur, nous devons obligatoirement obtenir la certification QUALIOPI.

Cette certification, qui est une charte de qualité, a une durée de 3 ans et est payante. Nous devons passer par un organisme certificateur. Ces organismes certificateurs sont agréés par l'État. Nous avons fait la demande de devis auprès de 3 organismes :

- I-CERT : cet organisme est utilisé par 2 Ligue Sport Adapté. Pour 3 ans, le devis s'élève à 2526,00€ TTC

- Certification OPAC : cet organisme est utilisé par le CROS. Pour 3 ans, le devis s'élève à 2637,60€ TTC

- - QUALIANOR : cet organisme est utilisé par 1 ligue Sport Adapté. Pour 3 ans, le devis s'élève à 1759,68€ TTC.

### **Comment se passe la certification ?**

La ligue est auditée une première fois par l'organisme : donc un audit initial.

Nous devons fournir des preuves pour l'ensemble des 7 critères décomposés en 32 indicateurs que comporte le référentiel QUALIOPI. Pour chaque indicateur, il y a deux possibilités : soit il est validé, soit il entraîne une non-conformité. Cette non-conformité peut être mineure ou majeure. Dans le cas d'une non-conformité mineure, nous devons montrer que nous avons mis en place un plan d'action dans les 3 mois suivant. Dans le cas d'une non-conformité majeure, nous devons montrer que nous avons mis en place un plan d'action dans les 3 mois suivant et qu'il est appliqué.

Si un indicateur reste en non-conformité majeure, nous ne pourrons pas avoir la certification QUALIOPI.

Si tout se passe bien, nous avons un audit de surveillance 18 mois après l'audit initial. Les certificateurs reviennent sur les non-conformités relevés lors de l'audit initial et vérifient au hasard une partie des indicateurs.

Au bout des 3 ans, un nouveau cycle démarre avec cette fois ci avec un audit de renouvellement.

Concernant le prestataire l'ensemble des membres présents valident le devis de QUALIANOR pour un montant de 1759.68€ pour 3 ans. Des frais de déplacements en plus seront facturés d'un montant de 149€.

### ➤ **Point ETR**

Maxime CAMUS (Directeur) précise qu'un ETR Salariés a été effectué le 21 novembre 2023 et qu'un compte rendu a été réalisé.

Il est évoqué la procédure de qualification championnats Para Adapté 2023-2024 afin d'uniformiser les demandes ainsi que les quotas de qualification par rapport à certaines disciplines.

La procédure de qualification est validée par l'ensemble des membres présents. Il est observé qu'un « repêchage » sera possible en cas de désistement d'un sportif ou une équipe qualifiée pour le ou les classés +1. Ce repêchage sera également étudié par la commission.

Concernant le Projet formation FALC (Facile à Lire et à Comprendre). Cette formation pourrait permettre de diffuser nos documents à nos sportifs.

- Ce projet de formation sera pour l'ensemble des CTF, Maxime s'est renseigné auprès de l'ITS de Tours et le financement des journées de formation sont pris en charge par l'AFDAS.

Arnaud HUILLERY (Vice-président), demande si un rôle est défini dans une discipline pour la salariée du CDSA45. Celle-ci sera déterminée entre les salariés.

### ➤ **Dossier de partenariat et plaquette**

Claire MASLANKA (CTF) et Stéphane LAVERGNE (Président de la Ligue) se sont rencontrés pour revoir les documents, le dossier de partenariat et le listing des partenaires. Des modifications sont apportées après concertation avec l'ensemble des membres présents.

Colette MACHARD/SEVESTRE (Vice-présidente déléguée), sera associée pour les modifications de la plaquette. La lettre de présentation reste inchangée dans sa forme et son contenu.

***Le point sur les partenariats avec les ligues (Foot, TT et Tennis) est reporté au prochain CODIR.***

## ➤ Point stagiaire BPJEPS APT

Claire MASLANKA (CTF) nous fait un point depuis l'accueil du stagiaire. Elle explique que cela lui prend du temps dans les explications à donner. Concernant sa présence aux activités, il est noté une implication. Une première évaluation a eu lieu, d'autres sont à réaliser en mars et juin 2024.

Le stagiaire pour compléter sa formation doit élaborer un projet. Prévision d'une journée Olympiade en fin d'année, un cycle avec des disciplines...

## ➤ Questions diverses

- Le samedi 9 décembre s'est tenu le Conseil des Présidents de CDSA et de la Ligue. L'adhésion de 85 € annuelle à la Ligue n'est plus maintenue pour la prochaine paralympiade. Une augmentation de la Quote part a été proposée et un retour doit être réalisé par les CDSA. Il a été évoqué une journée Paralympique entre la ligue et les CDSA pour fédérer quelque chose ensemble pour les sportifs, les membres, les élus.
- Stéphane LAVERGNE (Président de la Ligue) évoque la possibilité d'organiser une compétition Nationale Futsal et un Championnat des régions para Tennis de table en 2025. Cette proposition sera remise à l'ordre du jour le 30 janvier 2024.
- Un devis de 4 plaques magnétiques pour le véhicule est proposé d'un montant de 144.00€. Celui-ci est validé par l'ensemble des membres présents.
- Le 18 novembre : Stéphane LAVERGNE 50 ans du CROS à Neuvy sur Barangeon
- Le 20 novembre : Stéphane LAVERGNE et Perrine PIGUET (CTF), Journée associative sur l'Autisme ADPEP 36 à Issoudun
- Le 29 novembre : Stéphane LAVERGNE réunion avec les présidents du CDSA 37 et 45 concernant la mise à disposition d'un emploi de CTF. Travail avec Anne Marie C et Maxime C sur les comptes 202 et le BP 2024
- Le 01 et 02 décembre : Stéphane LAVERGNE Séminaire des présidents de ligues et de CDSA avec le CODIR de la FFSA à Rennes
- Le 14 décembre : Stéphane LAVERGNE invitation à l'édition 2023 de la soirée graines de champions au CREPS de la Région Centre à Bourges
- Le 14 décembre : Maxime CAMUS (Directeur) Visio avec Emmanuelle OGIEZ du CPSF

- Le 18 décembre : Stéphane LAVERGNE Visio conférence avec Mme VRILOR pour soutien à l'acquisition de matériel et véhicule
- Le 8 janvier 2024 : entretien professionnel pour Maxime CAMUS (Directeur) Anne Marie CABOS et Stéphane LAVERGNE
- Le 17 janvier 2024 : entretien d'embauche pour le nouvelle personne (CTF)
- Le 1 février : Stéphane LAVERGNE et Maxime CAMUS (Directeur) réunion commission mixte football avec la ligue de football

Le Président remercie les personnes présentes à ce CODIR et lève la séance à 23h00. Je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

Stéphane LAVERGNE  
Président

Gino ZITO  
Secrétaire